

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
Société Agricole de Production de Semences Céréalières
EPE/SPA au Capital Social de 10 000 000,00 DA

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL ET INTERNATIONAL
N°01/19**

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat public-privé, l'OAIC à travers la Société Agricole de Production de Semences Céréalières (SAPSEC) lance un appel à manifestation d'intérêt national et international pour la création d'une Joint-venture, en association entre des partenaires privés nationaux (ou partenaires étrangers) et les EPE/SPA Fermes Pilotes, relevant de son portefeuille.

Ce partenariat, ouvert aux investisseurs professionnels nationaux et étrangers, sera effectué conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les articles 58 et 62 de l'Ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009 portant la loi de finances complémentaire pour 2009 et la loi n°15-18 du 30 décembre 2015 portant la loi de finance pour 2016.

Il est entendu que les terres et les bâtiments de production, rattachés à ces fermes pilotes, sont et demeureront la propriété de l'Etat ; ils sont mis à la disposition des EPE/SPA -Fermes Pilotes par voie de concession conformément aux dispositions du décret exécutif n°11-06 du 10 Janvier 2011, précisant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat, affectées ou rattachées à des organismes et aux établissements publics.

La société commune à créer disposera de la concession.

L'appel à manifestation d'intérêt se déroulera en deux phases :

- Première phase : Formulation des manifestations d'intérêt
- Deuxième phase : soumissions proprement dites.

Les investisseurs intéressés, personnes physiques et/ou morales, pourront, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale, adresser à la Société Agricole de Production de Semences Céréalières (SAPSEC) à l'adresse indiquée ci-dessous, une manifestation d'intérêt accompagnée de :

- Lettre de manifestation d'intérêt,
- Un document attestant des références techniques professionnelles et managériales du manifestant d'intérêt,
- Et une attestation établie par la banque du candidat lui certifiant son accompagnement dans son projet d'investissement.

A l'issue de l'examen des dossiers de présentation des manifestations d'intérêt, les candidats retenus seront invités à retirer le cahier des charges qui fixe le cadre général de la procédure de partenariat public-privé des Fermes Pilotes.

Les investisseurs intéressés peuvent prendre connaissance des fiches techniques de références des Fermes Pilotes proposées au partenariat public-privé en consultant les sites web suivant :

- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche : www.minagri.dz
- Office Algérien Interprofessionnel des Céréales : www.oaic-office.com

Société Agricole de Production de Semences Céréalières
SAPSEC
90, Rue Colonel Si M'hamed, Ain Bénain, Alger, Algérie